

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N°133 – 2024

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BEAUTIRAN (Gironde),

VU les articles L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la voirie routière,

VU le Code de commerce,

VU la demande par laquelle Lucas BRAND de 3D Family Agency - FBO Production sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'exercer le tournage de « Petits secrets entre voisins » sous couvert de TF1,

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est accordé à 3D Family Agency - FBO Production un permis de stationnement sur le parking de l'Espace culturel Gilles Pezat et une autorisation de tournage sur les Jardins du Languit au niveau du parc et du lac, rue de la Papeterie le mardi 15 octobre 2024 entre 8h45 et 10h30.

ARTICLE 2 : La présente autorisation est accordée à titre gracieuse, précaire et révocable. Elle est personnelle, incessible.

ARTICLE 3 : Le permissionnaire est tenu de :

- conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire
- ne créer aucune gêne pour la circulation du public
- laisser libre accès aux immeubles voisins et préserver la tranquillité publique
- respecter les dates et les horaires d'installation fixés dans l'autorisation
- ne pas filmer les passants ou le public à leur insu présent dans le parc

ARTICLE 4 : Le ramassage de tous les déchets issus de son activité sera assuré par 3D Family Agency - FBO Production.

ARTICLE 5 : 3D Family Agency - FBO Production s'engage à ne pas effectuer de publicité ciblée sans autorisation de la mairie.

ARTICLE 6 : Le permissionnaire devra laisser un passage d'un mètre vingt minimum pour permettre notamment la circulation des poussettes-landaus, fauteuils roulants.

ARTICLE 7 : La présente autorisation est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées, des textes susvisés ou pour toute autre raison d'intérêt général.

ARTICLE 8 : 3D Family Agency - FBO Production s'engage à respecter l'ensemble des réglementations s'appliquant à son activité.

ARTICLE 9 : Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur Le Commandant de la Gendarmerie de CASTRES-GIRONDE.

BEAUTIRAN, le 10 octobre 2024

Le Maire,

Philippe BARRÈRE



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.